



## TUTEURS DE MAISONNÉE DE JEUNES VOLONTAIRES SNU

### SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

#### Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge comprise entre 15 et 30 ans.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 12 jours obligatoire (pour les jeunes nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006), destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique ;
- Une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :

- une direction composée de : un chef de centre, un adjoint encadrement, un adjoint éducatif,
- une équipe de soutien : avec un-e intendant-e, un-e infirmier-e et un-e référent-e sport et cohésion,
- des cadres intermédiaires : capitaine de compagnie et **adjoint** supervisant 50 à 60 volontaires,
- des cadres de proximité : tuteurs de maisonnée de 10 à 12 volontaires.

Pour le département de la Vendée, 1 centre accueillera le séjour de cohésion du **21 juin au 02 juillet 2021**.

Commune	Etablissement	Nombre de jeunes envisagés
Saint Hilaire de Riez	Centre de vacances de la ville de Saint Denis	120

(Chiffres susceptibles d'être ajustés)

#### A – Responsabilités particulières :

Le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe d'une dizaine de jeunes) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 5 tâches principales :

1. L'accueil et l'accompagnement des jeunes :
  - préparer l'accueil au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
  - susciter la participation et impliquer les volontaires pour toutes les activités : vie courante, activités physiques, formations, etc. Veiller à l'assiduité et au respect des horaires.

2. L'organisation et la discipline de la vie courante :
  - faire connaître et respecter le règlement intérieur,
  - signaler aux cadres de compagnie tous les manquements,
  - gérer les difficultés interpersonnelles, voire les conflits.
  
3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne :
  - créer des temps d'échange démocratique,
  - contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général,
  - s'assurer d'un brassage effectif, dans la maisonnée ou les activités.
  
4. Faire émerger un esprit de maisonnée :
  - créer une cohésion de groupe
  - assurer l'inclusion effective de volontaires à besoins particuliers.
  
5. La sécurité physique et morale des volontaires :
  - faire respecter strictement les mesures de sécurité,
  - identifier les risques, les situations problématiques,
  - assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles.

A la demande du capitaine de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut être mobilisé comme intervenant thématique.

## **B – Expérience et formation spécifique :**

1. Connaissances :
  - \* BAFA/ BAFD ou qualification équivalente (scoutisme...),
  - \* Psychologie de l'adolescent,
  - \* Identification des risques psycho-sociaux,
  - \* Sécurité physique et morale des mineurs.

### Compétences:

- \* Animer un groupe, créer de la cohésion
- \* Capacité d'écoute et réactivité,
- \* Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement,
- \* Esprit d'équipe et capacité d'adaptation
- \* Expérience dans l'accompagnement de jeunes y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Il est souhaitable de compter une expérience effective d'encadrement de la jeunesse soit dans l'Éducation nationale, les associations de jeunesse ou les armées.

Le candidat s'engage à suivre en présence continue une formation de trois jours, qui se déroulera en amont du séjour.

## **C – Conditions particulières d'exercice**

Vacations en contrat d'engagement éducatif sur la base de 60 € net par jour sur 22 jours comprenant les journées de formation, de réunions et de séjour (obligation de présence en internat pendant le séjour de cohésion du 20 juin au 2 juillet).

Contrat de début juin au 6 juillet 2021.

**Documents à adresser à : [sdjes85.snu@ac-nantes.fr](mailto:sdjes85.snu@ac-nantes.fr)**